

REPORT STAGE

ÉTAPE DU RAPPORT

AMENDMENT TO BILL 41

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 41

THE PHARMACEUTICAL ACT

LOI SUR LES PHARMACIES

Moved by Mr. Gerrard

Motion de M. Gerrard

Seconded by

Second proposeur :

THAT Bill 41 be amended in Clause 5(5) by striking out "10%" and substituting "5%".

Il est proposé que le projet de loi 41 soit amendé dans le paragraphe 5(5) par substitution, à « 10 % », de « 5 % ».

REPORT STAGE

AMENDMENT TO BILL 41

THE PHARMACEUTICAL ACT

Moved by Mr. Gerrard

Seconded by

THAT Bill 41 be amended by replacing Clause 74 with the following:

Approval of regulations

74 A regulation under subsection 73(1) does not come into force unless it is approved by

- (a) a majority of members of the college
 - (i) present and voting at a general meeting, or
 - (ii) voting in a mail vote or other method of voting conducted in accordance with the by-laws; and
- (b) the Lieutenant Governor in Council.

ÉTAPE DU RAPPORT

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 41

LOI SUR LES PHARMACIES

Motion de M. Gerrard

Second proposeur :

Il est proposé que le projet de loi 41 soit amendé par substitution, à l'article 74, de ce qui suit :

Approbation des règlements

74 Les règlements pris en vertu du paragraphe 73(1) n'entrent en vigueur que s'ils sont approuvés :

- a) d'une part, par une majorité des membres de l'Ordre qui, selon le cas :
 - (i) sont présents à une assemblée générale et participent au vote,
 - (ii) participent au vote tenu par la poste, ou selon toute autre méthode prévue par règlement administratif;
- b) d'autre part, par le lieutenant-gouverneur en conseil.

REPORT STAGE

AMENDMENT TO BILL 41

THE PHARMACEUTICAL ACT

Moved by Mr. Gerrard

Seconded by

THAT Bill 41 be amended by replacing Clause 76 with the following:

Code of ethics

76(1) The college may, by resolution passed at an annual general meeting, adopt a code of ethics governing the conduct of members, students, interns and owners.

Incorporation by reference

76(2) A code of ethics may incorporate by reference, in whole or in part, any code, standard or other document, and it may incorporate it as amended from time to time.

Amendment or repeal of code of ethics

76(3) After notice is given in accordance with the by-laws, a code of ethics may be amended or repealed by a majority of the members of the college

- (a) present and voting at a general meeting or a special general meeting; or
- (b) voting in a mail vote or other method of voting conducted in accordance with the by-laws.

ÉTAPE DU RAPPORT

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 41

LOI SUR LES PHARMACIES

Motion de M. Gerrard

Second proposeur :

Il est proposé que le projet de loi 41 soit amendé par substitution, à l'article 76, de ce qui suit :

Code de déontologie

76(1) L'Ordre peut, par résolution prise à une assemblée générale annuelle, adopter un code de déontologie pour régir la conduite des membres, des étudiants, des stagiaires et des propriétaires.

Incorporation des codes et des normes

76(2) Le code de déontologie peut incorporer, par renvoi, la totalité ou une partie d'un code, d'une norme ou de tout autre document. L'incorporation peut inclure les modifications éventuelles du texte incorporé.

Modification ou abrogation du code de déontologie

76(3) À la condition qu'un préavis en ait été donné en conformité avec les règlements administratifs, le code de déontologie peut être modifié ou abrogé par le vote de la majorité des membres de l'Ordre qui :

- a) soit sont présents à une assemblée générale ou à une assemblée générale extraordinaire et participent au vote;
- b) soit participent au vote tenu par la poste, ou selon toute autre méthode prévue par règlement administratif.